



ARRÊTE N° 102 / 2024
Réglementant la circulation
Sur le chemin Pavé et
le chemin La Croix

Le Maire de la Commune des **AVIRONS**,

VU La loi du 19 Mars 1946 érigeant la Réunion en département Français,

VU Le Code Général des collectivités Territoriales,

VU La demande de l'entreprise **NEW COM**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur le chemin Pavé et le chemin La Croix pour les travaux de remplacement de poteaux

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La circulation se fera par alternat sur les voiries ci - dessus du **22/04/2024 au 22/05/2024 de 7h00 à 17h00** (pendant la période scolaire les travaux devront se faire de façon à faciliter le passage du bus des écoles le matin entre 7h00 et 8h00 et le soir entre 15h et 15h30).

ARTICLE 2 :

Le stationnement sera interdit dans la zone de travail.

ARTICLE 3:

La vitesse sera limitée à 30 km/h pendant les travaux.

ARTICLE 4 :

L'entreprise **NEW COM** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire et d'informer les riverains afin de prendre leur disposition.

ARTICLE 5 :

Le Commandant de Brigade de Gendarmerie des AVIRONS, le Directeur des Services Techniques, la Police Municipale, l'entreprise **NEW COM** sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Aviron, le 10 avril 2024

Pour le Maire,
Le Directeur des Services Techniques


Teddy GENEVIEVE



Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – 97425 LES AVIRONS

Téléphone : 02 62 38 02 66